

Le rôle de *ce* dans la résolution des problèmes d'accord verbal

The role of the French pronoun *ce* in solving verbal agreement problems

Éric Tourrette¹

Abstract: This paper studies sentences, common in modern French as well as in classical French, which combine a singular subject and a plural predicate, giving rise to agreement of the verb *être* with the predicate. These sentences are often perceived as incorrect by speakers. Normative grammar recommends the insertion of *ce* between the first constituent and the verb: the demonstrative pronoun makes both plural or singular agreement acceptable.

Key words: agreement, syllepsis, demonstrative pronoun, predicate, classical French.

1. Introduction

Quand un attribut est réalisé par un SN, donc une expression référentielle, on peut *a priori* s'attendre à ce que son nombre coïncide avec celui du sujet puisque la relation attributive implique en principe une coréférence². Les décalages de nombre entre sujet et attribut ne sont pourtant pas rares, car la perception subjective des référents, dans l'esprit des usagers, brouille la distinction faussement limpide du singulier et du pluriel : une pluralité objective de référents peut être conçue comme formant une unité globale, et réciproquement un référent unique peut être envisagé comme un regroupement de multiples facettes.

Le caractère logiquement paradoxal de la coréférence entre un sujet et un attribut qui n'ont pas le même nombre est toutefois unilatéral. Quand c'est le sujet qui est au pluriel et l'attribut au

¹ Université Jean Moulin Lyon 3 ; eric.tourrette@univ-lyon3.fr.

² C'est du moins la position de Damourette et Pichon (1911-1940 : § 862) : selon eux, l'attribut formé d'un adjectif ou d'un équivalent « exprime [...] une qualité épinglée au repère [sujet] », alors que l'attribut formé d'un nom ou d'un équivalent « exprime [...] une substance consubstantielle au repère ». Mais il existe d'autres possibilités, comme l'inscription dans une classe, etc. Pour une approche différente, voir les analyses de Higgins (1979 : 11-12) sur la double interprétation possible de la phrase *Nixon's peace plan is a bomb*.

singulier, aucun problème d'acceptabilité ne se pose, et l'accord de la copule se fait très naturellement avec le constituant situé à sa gauche, d'où l'absence de toute hésitation dans le choix de la P6 :

- (1) Si vos yeux sont toute sa braise (Malherbe [1601] ; Niderst 2005 : 26)

L'Académie française (1933 : 31) rappelle ainsi qu'« un nom singulier peut être attribut d'un nom pluriel », et donne comme exemple : *les Romains furent un grand peuple*. Cela tient au fait que « la notion d'«accord» est plus délicate à utiliser lorsqu'il s'agit de noms », selon Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 85)³, qui illustrent ce principe par la phrase : *les fourmis géantes sont une espèce rare*.

Mais si l'on permute les deux constituants, comme devrait l'autoriser la relation attributive, la phrase prend aussitôt un aspect étrange, et peut heurter la compétence linguistique des usagers les plus vigilants ; l'accord verbal devient problématique en lui-même et l'utilisateur peut légitimement hésiter entre la P3 et la P6, aucun rang personnel ne semblant alors plus naturel que l'autre ; Bonnard (1981 : § 220) constate ainsi, empiriquement, une nette différence d'acceptabilité entre *mes enfants sont toute ma fortune* et *toute ma fortune est mes enfants*. La combinaison intime des deux nombres suscite alors des réserves, d'autant plus que la juxtaposition des constituants divergents est immédiate, comme si la cohésion même de la phrase était affectée.

Il est banal d'antéposer un attribut adjectival, notamment pour de simples raisons de rythme. Mais quand l'attribut est un SN, sa position normale est à la droite du verbe, d'où l'impression d'étrangeté que suscite la P6 dans *toute ma fortune sont mes enfants*, qui semble indiquer que le « donneur de marques » (Le Goffic 1993 : § 32) serait paradoxalement l'attribut, et non le sujet. Le donneur de marques est bel et bien le sujet, conformément à la règle canonique, dans *toute ma fortune est mes enfants*, mais la P3 de la copule laisse spontanément attendre un attribut singulier, et l'intimité du lien sémantique et syntaxique entre sujet et attribut accentue l'effet de surprise. Dans de telles configurations, l'utilisateur est alors contraint de choisir entre deux mauvaises solutions, comme s'il naviguait entre Charybde et Scylla.

Les phrases qui combinent un sujet singulier et un attribut (nominal) pluriel sont pourtant bien attestées. Sans doute faut-il tenir compte ici du décalage entre les états de langue.

³ Van Eynde, Augustinus et Vandeghinste (2016 : 104) sont d'un avis contraire : selon eux, il y a un accord en nombre non seulement entre le sujet et la copule, mais aussi entre le sujet et l'attribut nominal. Ils étudient pourtant, dans la suite de leur article, les différentes possibilités de discordances entre les trois constituants.

2. L'état classique

En français classique, on trouve des exemples à la P6 dans les meilleurs auteurs. Le constituant à la gauche du verbe, *a priori* identifiable comme le sujet, peut être lui-même un SN :

- (2) la plus grande des preuves de Jésus-Christ sont les prophéties (Pascal 2004 : 215)
- (3) la seconde sorte de mots [...] sont les conjonctions (Arnauld et Lancelot 2010 : 143)
- (4) ce pain de l'âme sont les instructions solides de la piété (Nicole 1999 : 258)

Ce SN peut éventuellement être relayé par un pronom relatif :

- (5) la chose signifiée, qui sont les hommes en cet exemple (Vaugelas 1934 : 9)
- (6) il y a encore vn autre vice contre la netteté, qui sont certaines constructions (*ibid.* : 591)

Mais il peut s'agir aussi d'une relative périphrastique :

- (7) tout ce qu'il dit sont autant d'impostures (Racine, *Les Plaideurs* [1668], II, 9, v. 535)
- (8) Ce que je vous dis là ne sont pas des chansons (Molière, *L'École des femmes* [1662], III, 2, v. 729)
- (9) tout ce que j'ai vu, disait-elle, sont des enchantements (Mme d'Aulnoy ; Lacassin 2003 : 111)

Ou encore d'un pronom démonstratif, souvent associé à *tout* :

- (10) tout cela sont des fautes contre la pureté du langage (Vaugelas 1934 : 573)
- (11) tout cela sont de beaux compliments (La Rochefoucauld 1964 : 593)
- (12) tout cela sont des crimes qui ne se pardonnent point (Bellegarde 1688 : 400)

Il serait imprudent d'affirmer que d'autres types de sujets, comme les infinitifs, sont impossibles ; tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous n'en avons pas trouvé de confirmation, empiriquement, dans nos lectures personnelles. Deux remarques s'imposent d'emblée. D'une part, deux des trois constituants attestés intègrent déjà en eux-mêmes la forme *ce*, seul le SN faisant exception. D'autre part,

le nombre singulier de ces constituants est morphologiquement transparent pour le SN ou même pour le pronom démonstratif, par l'intermédiaire du *tout* qui lui est associé, mais il peut sembler moins immédiatement identifiable pour la relative périphrastique.

On voit le paradoxe : deux critères en principe définitoires du sujet, celui (purement distributionnel) de l'antéposition au verbe et celui (morphosyntaxique) de la transmission des marques, ne coïncident pas, et conduisent à des conclusions opposées. Ce phénomène est alors relativement banal et ne s'interprète pas, au plan diaphasique, comme la marque d'un relâchement. La P3 est également attestée :

- (13) le plus grand des maux est les guerres civiles (Pascal 2004 : 99)
- (14) ce que nous prenons pour des vertus n'est que des vices qui leur ressemblent (La Rochefoucauld 1964 : 493)
- (15) Ésope l'alla donner à une petite chienne qui était les délices de son maître (La Fontaine 2002 : 50)

Fournier (1998 : § 29) postule un mécanisme de syllepse : « le pluriel est l'indice d'un accord sémantique sur la valeur pluralisante du sujet ». Cette analyse ne s'applique manifestement pas aux phrases où le sujet est un SN : dans les exemples cités, on voit mal en quoi les mots *preuve*, *pain* ou *vice* auraient un sens collectif. Elle paraît certes, au premier regard, plus adaptée aux relatives périphrastiques et aux pronoms démonstratifs, qui sont aptes à désigner synthétiquement une multiplicité de référents objectifs : la phrase de Molière implique que quand on parle, on dit forcément plusieurs choses ; celle de La Rochefoucauld suggère que complimenter, c'est accumuler les formules, etc., et la présence explicite de *tout* tend à confirmer ce sème de l'abondance.

Mais cette hypothèse d'une syllepse n'explique pas pourquoi la P3 semble s'imposer en l'absence d'un attribut formé d'un SN pluriel, même quand la phrase évoque une multiplicité de référents :

- (16) Tout ce que l'œil peut voir en ce monde plus beau / Est laid à son regard (Hopil 2001 : 111)
- (17) tout ce que vous me dites n'est que pour m'abuser (Molière, *L'École des femmes* [1662], III, 4)
- (18) ce qui n'avait point été tué ou blessé était presque hors de combat à force de tirer (La Rochefoucauld 1964 : 117)

On cherche en vain dans les bons auteurs des phrases hypothétiques du type **tout cela peuvent déplaire*, qui ne seraient pourtant pas absurdes s'il s'agissait d'une syllepse ; là encore, la démultiplication parfois transparente des référents objectifs ne change pas la donne :

- (19) Tout cela dit assez que le trône m'est dû (Racine, *La Thébaïde* [1664], IV, 3, v. 1106)
- (20) Tout cela de son cœur ne vous répond-il pas ? (Racine, *Bajazet* [1672], I, 3, v. 272)
- (21) le roi, la reine, Monseigneur, madame la Dauphine, tout cela veut avoir des enfants (Mme de Scudéry ; Bussy-Rabutin 2009 : 408)

Autant que nous puissions en juger, en dehors des constructions avec un SN pluriel comme attribut, seule la présence explicite d'un « génitif » pluriel peut autoriser la P6 après une relative périphrastique :

- (22) il consentit que ce qu'il avait d'amis [...] vissent secrètement Mme la Princesse Palatine (La Rochefoucauld 1964 : 124)
- (23) tout ce qui se trouva là de personnes considérables étaient de ses amis (Mlle L'Héritier ; Lacassin 2003 : 260)
- (24) tout ce qu'il y a de personnes au monde entendent le mot de *suffisant* en un même sens (Pascal 1987 : 56)

Elle ne l'impose pas pour autant :

- (25) tout ce que j'avais de troupes s'enfuit (La Rochefoucauld 1964 : 88)
- (26) Tout ce qu'on void d'appas / Ne peut plaire à mes yeux (Brive 2000 : 133)
- (27) Ce qu'elle a de soupçons serait trop éclairci (Corneille, *La Suivante* [1633-1634], II, 9, v. 492)

La présence du « génitif » permet en effet une analogie avec les exemples bien connus qui utilisent un nom collectif, du type *une infinité de personnes ont pris la peine*, cautionnés par Vaugelas, qui estime que « le génitif [...] donne la loy au verbe » (1934 : 41). Partout ailleurs, à notre connaissance, la P6 ne se rencontre que juxtaposée immédiatement à un attribut pluriel, ce qui semble limiter en pratique le phénomène au seul verbe *être*. Spillebout (1985 : 394) réunit ainsi deux exemples de Racine tout à fait dissemblables, sans paraître voir la différence : *tout ce qu'il dit sont autant d'impostures* vs *tout ce qu'il y avait de prêtres et de lévites se retirèrent*. Le test de la suppression creuse pourtant l'écart : **tout ce qu'il y avait se retirèrent*.

L'analyse de Fournier (1998), en termes de syllepse, nous semble donc surtout traduire une réticence à admettre la possibilité même d'un accord du verbe avec son attribut. La position de Grevisse (1961 : § 811) semble à première vue plus ouverte quand il note : « Cet accord avec le terme placé après le verbe était fréquent au XVII^e et au XVIII^e siècle ». Mais cela ne l'empêche pas d'intituler son paragraphe, en toute incohérence : « Prétendu accord avec l'attribut ». Arrivé, Gadet

et Galmiche (1986 : 26) estiment, pour leur part, que les phrases du type *la nourriture de l'écureuil sont des fruits et des noisettes* sont caractéristiques de « la langue littéraire classique ». Et Carlier (2004-2005 : 7) juge « inacceptable en français contemporain » la phrase *ce beau regard profond sont des yeux d'ivrogne*.

3. L'état moderne

Pour gauches qu'elles puissent sembler, de telles phrases sont pourtant bel et bien attestées en français moderne, sous les trois formes que connaît le français classique. On rencontre donc là encore, comme sujets, des SN :

- (28) l'exemple le plus marquant de la subjectivité du texte sont les portraits (copie d'étudiant)
- (29) le second texte sont les *Confessions* (*ibid.*)
- (30) la troisième partie de cette page sont des exercices d'entraînement (*ibid.*)

Parfois relayés par un pronom relatif :

- (31) la base qui sont des adjectifs (copie d'étudiant)
- (32) une catégorie qui sont des noms (*ibid.*)
- (33) la compétence une qui sont les langages pour penser et communiquer (*ibid.*)

Ou des relatives périphrastiques :

- (34) ce qui plaît aux jeunes sont les ouvrages (copie d'étudiant)
- (35) ce qui souligne tout d'abord l'éthos sont les références à des historiens renommés (*ibid.*)
- (36) ce qu'une œuvre d'art exprime sont les propriétés qu'elle exemplifie métaphoriquement (Pouivet 2012 : 58)

Ou encore des pronoms démonstratifs :

- (37) tout ça sont d'excellents choix (série télévisée *Urgences*, saison 15, épisode 13)
- (38) tout ceci sont des notions qui nourrissent mon projet (lettre de motivation d'un étudiant)

Il semble toutefois que ces phrases traduisent désormais une expression peu surveillée : les copies d'étudiants, la presse et

les émissions de télévision n'en sont pas avares, mais les écrivains contemporains semblent les éviter, par réflexe normatif. Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 25) raisonnent en termes de connotation, et estiment « légèrement archaisant » le tour *ceci sont des vérités*. Même si elles sont produites spontanément, ces phrases indisposent en effet les usagers aussitôt qu'ils prennent du recul, car elles pratiquent manifestement un accord avec le constituant situé à la droite de la copule, allant ainsi à contre-courant de la tendance très forte, quasi impérative, à considérer le sujet comme le donneur de marques par excellence.

Mais mettre la copule à la P3, ce qui revient à réaffirmer le primat du sujet sur l'attribut pour la gestion de l'accord verbal, n'améliore guère l'acceptabilité : il serait tout aussi peu naturel de dire *l'exemple le plus marquant est les portraits*, alors même que la phrase est moins déroutante au plan syntaxique. C'est donc que le problème ne se réduit pas aux considérations grammaticales, et intègre aussi une composante d'ordre stylistique, nécessairement plus floue. Une impression de gaucherie, certes hautement subjective, se dégage en effet des exemples attestés :

- (39) la cible privilégiée serait les enfants (copie d'étudiant)
- (40) le public visé par les romans d'amour est les femmes (*ibid.*)
- (41) la preuve pathétique est toutes les émotions que l'orateur suscite chez son auditoire (*ibid.*)

On en trouve pourtant sous de bonnes plumes :

- (42) ce qui frappait le plus en sa figure était des yeux et des cheveux très noirs (Cousin 1868 : 232)
- (43) l'Andréide, avons-nous dit, n'est que les premières heures de l'Amour immobilisées (Villiers de l'Isle-Adam 1993 : 223)
- (44) le plus important est les *Regulae* (Rodis-Lewis 2013 : 167)

En revanche, placer le SN pluriel en position de sujet lève toute gêne à la réception, mais au prix d'une lourde altération du sens de la phrase, qui se voit alors retournée comme un gant, la répartition des informations, entre le thème et le propos, n'étant plus du tout la même : *les portraits sont l'exemple le plus marquant*.

On peut parfois hésiter pour le repérage de la tête du constituant dans les relatives périphrastiques :

- (45) tout ce que la forêt avait de bêtes se mit à suer d'entre les arbres et les herbes (Giono 2014 : 179)

Giono montre par la P3 qu'il considère que le groupe pronominal

ce que est au centre de la proposition. Il n'en va pas de même dans la phrase suivante :

- (46) *ce que vous appelez vos preuves ne sont pas très convaincantes* (émission télévisée *Pawn Stars*, C Star, 04/04/2017)

Elle équivaut manifestement à *vos prétendues preuves ne sont pas très convaincantes* : le SN pluriel intégré à la relative périphrastique joue ici le rôle de donneur de marques, le groupe pronominal *ce que* étant alors perçu comme périphérique. On peut expliquer ainsi certains exemples :

- (47) *ce que les hommes appellent chagrins, amours, ambitions, revers, tristesse, sont pour moi des idées que je change en rêveries* (Balzac 2006 : 63)
- (48) *ce que j'appelle ici « adjectifs verbaux » sont [...] des adjectifs issus de verbes français* (Englebert 1992 : 73)
- (49) *ce que j'appelle « séances de lecture » sont plus des sessions d'explication* (magazine *Mad Movies* n° 301, 2016, p. 53)

Nous avons entendu à la télévision :

- (50) **tout cela font du mal à notre pays* (émission télévisée *C politique*, France 5, 13/03/2011)

L'intervention d'une syllepse est ici indiscutable, mais l'acceptabilité de l'exemple est pour le moins sujette à caution, et la transposition analogique aux phrases attributives ne va pas de soi. On peut aussi admettre l'intervention d'une syllepse pour certains exemples attestés avec des SN :

- (51) *le véritable peuple de la mer sont les poissons* (copie d'étudiant)
- (52) *cette succession de questions [...] sont évidemment des questions oratoires* (*ibid.*)
- (53) *l'ensemble de ces mots sont des adverbes* (*ibid.*)

Deux phénomènes intrinsèquement distincts, la syllepse et l'accord avec l'attribut, se superposent étroitement ici. Chacun peut en effet aisément observer que de tels noms collectifs entraînent souvent la P6 avec n'importe quel verbe, indépendamment de toute relation attributive, même en l'absence d'un « génitif » pluriel explicite, et quel que soit l'état de langue :

- (54) *ce corpus nous amènent à nous interroger* (copie d'étudiant)

(55) notre panel ont chacun leur avis (*ibid.*)

(56) la population oscilent entre mépris et tendresse (*ibid.*)

Mais les SN situés à la gauche du verbe *être* sont loin d'avoir toujours un sens collectif. Si le contraste logique entre le genre et l'espèce n'est pas rare, on chercherait en vain le sème de la pluralité dans le mot *douleur*, ce qui exclut l'hypothèse d'une syllepse, à moins de faire intervenir de surcroît un mécanisme d'analogie, dans une phrase comme :

(57) une des pires douleurs en montagne sont les angelures (émission télévisée *Man vs wild*, NT1, 30/03/2013)

En outre, la situation inverse, où la P3 est juxtaposée à un attribut singulier malgré la présence d'un sujet pluriel, se rencontre aussi, même si les exemples semblent plus rares, à en juger du moins, empiriquement, par nos relevés personnels :

(58) les mémoires est un genre plus ancien (copie d'étudiant)

(59) les sentiments provoqués par le jeu est un point majeur (*ibid.*)

(60) les romans n'est pas la seule forme (*ibid.*)

Tout indique donc qu'il y a bel et bien, dans un certain nombre d'exemples, « désaccord » entre sujet et verbe (Cappeau 1996), n'en déplaise aux garants de la tradition scolaire. Pour embarrassant ou atypique que soit un exemple attesté, il est toujours une donnée qu'on ne peut écarter d'un revers de main pour la description des faits. La combinaison intime de deux constituants qui divergent formellement ne met-elle pas alors en cause la cohésion syntaxique de la phrase ? N'est-ce pas cela qui produit, dans l'esprit des usagers, le sentiment d'une irrégularité ?

4. La réponse normative

Pour éviter cet écueil, la grammaire normative a une réponse toute prête, dont on peut tenter de suivre l'établissement progressif à travers le temps. En 1647, Vaugelas laisse déjà entrevoir la solution, sans pourtant la formuler en toutes lettres :

Ce mot [*ce*] se met encore avec le verbe substantif, quoy que le nom substantif qui precede *ce*, soit au singulier. Exemple, *l'affaire la plus fascheuse que j'aye, ce sont les contes d'un tel*, & non pas, *c'est les contes*. [...] *Icy affaire, ce*, sont tous deux au singulier, & neantmoins ils regissent le pluriel *sont*, ce qui est bien estrange, car de dire qu'en cet exemple *sont*, se rapporte au pluriel qui suit, à sçavoir *les contes*,

& non pas à aucun des deux singuliers, qui precedent ; j'en demeure d'accord, mais que peut-on inferer de là, si ce n'est qu'au lieu d'une irrégularité que j'y remarquois, il y en faut remarquer deux ; j'ay desja dit la premiere, & voicy la seconde, que le verbe substantif qui selon l'ordre de la Grammaire & du sens commun sur qui la Grammaire est fondee, doit estre regi, comme il l'est ordinairement, par le nom substantif qui precede, neantmoins en cet exemple est regi par le nom substantif qui suit. (Vaugelas 1934 : 306-307)

Vaugelas admet explicitement que le donneur de marques est l'attribut, ce qu'il juge étrange en soi, quoique légitime car autorisé par cette autorité suprême qu'est l'usage. Il part en effet de l'idée que le pronom *ce* est intrinsèquement singulier, au même titre que le SN qu'il relaie : le seul pluriel repérable dans la phrase, pouvant *a priori* expliquer la P6, est donc à la droite de la copule. Mais Vaugelas ne songe malheureusement pas à s'interroger sur l'acceptabilité de la phrase *l'affaire la plus fascheuse que j'aye sont les contes d'un tel*, ce qui serait pourtant la question cruciale pour notre propos.

Commentant Vaugelas, Scipion Dupleix estime lui aussi que *ce* est intrinsèquement porteur du nombre singulier, et appelle donc en principe la P3 ; mais il estime par ailleurs que le pronom démonstratif, dans les phrases qui nous occupent, est une forme explétive, parfaitement suppressible et inapte à peser sur l'accord du verbe, le véritable donneur de marques étant alors le SN situé à la gauche du pronom :

L'une [des raisons] est que *ce* aiant plus de convenance avec *est* (comme estant tous deux au singulier) qu'avec *sont* ou *furent*, qui sont au pluriel : il s'ensuit que *c'est*, comme plus regulier & plus naturel, est aussi plus elegant que *ce sont* ou *ce furent*. L'autre raison est qu'en tous les exemples proposés en ces deux dernieres Remarques le pronom *ce* devant le verbe substantif, tant au nombre pluriel qu'au singulier, est superflu, & comme inutile : puis-que sans luy la phrase & le sens y sont aussi accomplis qu'avec luy. Ce que lon peut juger par la conference de ces locutions : *ce qu'on trouve de plus deplorable en luy, c'est sa negligence*, & *ce qu'on trouve de plus deplorable en luy est sa negligence*. Pareillement de celles-cy : *les plus grands Capitaines de l'antiquité ce furent Alexandre, Cesar, Annibal* : & *les plus grands Capitaines de l'antiquité furent*, &c. (Streicher 1936 : 513)

Cette analyse, appliquée à la lettre, conduirait à préférer *l'affaire la plus fascheuse que j'aye (c') est les contes d'un tel* à *l'affaire la plus fascheuse que j'aye (ce) sont les contes d'un tel*, ce qui revient en quelque sorte à réaffirmer le primat de la grammaire sur le style. Si Vaugelas et Dupleix aboutissent à des positions diamétralement opposées, ils adoptent donc le même présupposé initial selon lequel *ce* possède un nombre propre, en l'occurrence singulier. Mais Thomas

Corneille, de façon plus subtile et plus audacieuse, remet en question ce présupposé, et évoque une neutralisation de l'opposition des nombres par le morphème :

La particule *ce* dans ces façons de parler, *ce sont*, *ce furent*, ne doit pas être regardée comme ayant un singulier & un pluriel, mais comme une particule sans nombre, qu'on ajoute à *sont*, & à *furent*, pour leur donner plus de grace. En effet, *ce*, dans ces endroits ne signifie rien, au lieu que dans, *ce qui est de plus déplorable*, cette particule a un singulier, & signifie autant que si on disoit, *la chose qui est la plus déplorable*. Ainsi on ne peut pas dire que dans, *ce furent*, le singulier regit un pluriel, puisque *ce* en cet endroit n'a point de nombre, & ne signifie rien. (*ibid.* : 514)

On aimerait bien entendu que la « grâce » dont parle Thomas Corneille fût moins opaque ou subjective, mais on devine qu'il désigne par là un effet d'emphase. Si l'on suit son raisonnement, il n'est pas anormal de dire *ce sont des livres*, mais une proposition relative périphrastique devrait être associée à un verbe à la P3 et non à la P6.

Au XIX^e siècle, Girault-Duvivier énonce explicitement la règle normative, mais seulement pour les phrases où le constituant à la gauche de *ce* est une relative périphrastique ; il ne se prononce pas sur les autres configurations problématiques :

Quand le verbe *être* est suivi d'un substantif du nombre *singulier*, on a la liberté de répéter ou de ne pas répéter le pronom *ce*, selon que l'oreille et le goût en décident : *Répandre des grâces EST*, ou *c'EST le plus bel apanage de la souveraineté*. (Voltaire) [...] Mais, la répétition du Pronom *ce* est indispensable, dans le cas où le verbe *être* est suivi d'un substantif du nombre pluriel, ou d'un Pronom personnel : *CE qui m'attache le plus à la vie*, *CE SONT mes enfants et ma femme*. (Marmontel) (Girault-Duvivier 1830 : 386-387)

Enfin, au XX^e siècle, Bonnard relaie en toute transparence le précepte normatif. Selon lui, intercaler *ce* entre le premier constituant et le verbe lève toute hésitation sur l'acceptabilité de certaines phrases, que l'on retienne la P6 ou la P3 :

Le relais neutre *ce* résout ainsi le problème logique que pose une différence de nombre entre sujet et attribut : *Toute ma fortune, c'est* ou **ce sont** *mes enfants*. (Bonnard 1981 : § 221)

Que se passe-t-il dans une telle manipulation ? D'où vient cette aptitude de *ce* à niveler le contraste morphologique entre les deux constituants qui étaient initialement reliés par la copule ? Faut-il analyser *ce* comme un sujet postiche, uniquement destiné à arrondir les angles en rendant compatibles des syntagmes formellement

dissemblables, par un simple tour de passe-passe ? Ou bien peut-on estimer que ce possède un rôle tout à fait spécifique, voire paradoxal, qui serait d'autoriser, par sa seule présence, un accord bilatéral, avec la gauche ou la droite ?

La pratique des bons auteurs confirme en tout état de cause la légitimité de cette ruse, dès l'état classique, et le français moderne maintient, voire systématise ce détour. C'est le cas avec en position de thème un SN :

- (61) Le gibier du lion, ce ne sont pas moineaux (La Fontaine 2002 : 107)
- (62) toute cette multitude, ce sont des têtes de nul prix (Bossuet 1970 : 68)
- (63) le plus grand de tous les vices contre la netteté, ce sont les equivoques (Vaugelas 1934 : 585)
- (64) *vs* l'occasion prochaine de la pauvreté, c'est de grandes richesses (La Bruyère 1995 : 277)
- (65) le meilleur, dans les pois, c'étaient les lardons (Zola 1996 : 264)
- (66) ton vrai trésor, Poky, ce sont tes rêves d'enfant (Leloup 1980 : 46)
- (67) notre hantise, ce sont les maisons (Malaval 2015 : 342)
- (68) *vs* une meuf, c'est des emmerdes garanties (*ibid.* : 314)

Une relative périphrastique :

- (69) ce qui me touche le plus dans les Romans, [...] ce sont les beaux sentimens de Morale qu'on y trouve (Bellegarde 1723, t. III : 326)
- (70) ce qui les enthousiasma, ce furent les exploits du marquis (Zola 1996 : 321)
- (71) ce qui est à craindre maintenant, ce sont les représailles des autres (Goscinnny et Uderzo 1964 : 8)
- (72) *vs* ce qu'il y a de plus drôle à l'école, c'est les vacances (Tome et Janry 1994 : 3)

Un pronom démonstratif :

- (73) tout cela, ce ne sont, en quelque sorte, que des témoignages d'amateurs (Simenon 2014 : 853)
- (74) *vs* tout cela c'est des bêtises (Dickens 2002, t. II : 135)
- (75) tout ça, c'était des façons de dire (Vallejo 2006 : 147)

Cette solution règle bien des problèmes, mais ce n'est pas pour autant une panacée. Elle est par exemple impossible, pour des raisons

syntactiques, quand le SN est déjà relayé par un pronom relatif : **la compétence une qui ce sont les langages pour penser et communiquer*. Et elle s'applique parfois difficilement, pour des raisons sémantiques, quand le SN en position initiale est déterminé par un article indéfini : *?un grand peuple, ce furent les Romains vs ce grand peuple, ce furent les Romains*. On sait en effet que, plus généralement, « la dislocation est soumise à des contraintes sur la détermination » (Le Goffic 1993 : § 274).

L'insertion de *ce* est, de nos jours, à ce point perçue comme allant de soi que les grammairiens ont tendance à décrire les faits classiques en termes d'ellipse, ce qui revient à prendre pour norme de référence implicite l'état moderne. Haase (1935 : § 19) explique ainsi que « *ce*, sujet d'une phrase, est souvent omis [...] dans une phrase amenée par *ce qui* ou *ce que*, lorsque le sujet logique qui suit est un substantif au pluriel », et Grevisse (1961 : § 522) considère que « *ce* [...] s'emploie indispensablement [...] quand, après un sujet singulier, l'attribut est un pluriel », même si « à l'époque classique, cet emploi de *ce* n'était pas obligatoire ». Cette description postule donc la présence latente, virtuelle, d'un *ce* qui serait toujours restituable même s'il n'apparaît pas en surface.

Certains faits observables iraient effectivement dans ce sens ; on constate par exemple que l'abbé de Bellegarde passe très souplement d'une forme sans *ce* à une phrase semi-clivée :

(76) *ce qu'ils disent, sont des bagatelles* (Bellegarde 1723, t. I : 12)

(77) *vs ce qui coûte le moins à donner, ce sont les conseils* (*ibid.* : 60)

Et La Rochefoucauld écrit avec le même naturel :

(78) *ce qui nous donne tant d'aigreur contre ceux qui nous font des finesses, c'est qu'ils croient être plus habiles que nous* (La Rochefoucauld 1964 : 450)

(79) *vs ce qui fait que l'on est souvent mécontent de ceux qui négocient, est qu'ils abandonnent presque toujours l'intérêt de leurs amis pour l'intérêt du succès de la négociation* (*ibid.* : 441)

Cela suggère bel et bien que le pronom *ce* peut être physiquement réalisé ou non sans altérer lourdement le sens de la phrase, comme le suggérait déjà Scipion Duplex. Le refus de marquer des pauses dans le rythme, ou le désir d'éviter une cacophonie, sans parler des contraintes particulières que pose le doublage, peuvent éventuellement jouer un rôle dans la non-réalisation du *ce* latent : *tout ça (ce) sont d'excellents choix*.

On peut penser néanmoins que l'analyse de Haase ou Grevisse revient, une nouvelle fois, à atténuer le scandale d'un accord de la copule avec l'attribut, comme par euphémisme. L'idée d'un accord du

verbe avec un autre constituant que le sujet est jugée si inconvenante ou paradoxale qu'on s'efforce d'élaborer des hypothèses qui permettent d'en faire l'économie, quitte à complexifier la description des faits en postulant une opération d'effacement, c'est-à-dire en dédoublant les données : *ce qu'ils disent, (ce) sont des bagatelles*. Plutôt que de décrire la phrase telle qu'elle est, en surface, on rattache le mécanisme de l'accord à un sujet virtuel, non directement observable : l'hypothèse n'est pas absurde en soi, mais elle peut sembler inutilement coûteuse et tortueuse. Et si on peut la juger naturelle quand le constituant de gauche est une relative périphrastique ou un pronom démonstratif, où une première occurrence de *ce* est déjà réalisée et appelle un mécanisme de corrélation, elle va beaucoup moins de soi dans le cas du SN, où on voit mal d'où viendrait la forme. N'est-il pas plus simple d'admettre que, contrairement aux dogmes inlassablement ressassés par l'école, le verbe peut parfois s'accorder avec l'attribut ?

5. Le rôle du pronom *ce*

De fait, chacun sait que la combinaison entre *ce* et *est* ou *sont* devant un SN pluriel est parfaitement banale et attestée dans tous les bons auteurs. N'en déplaise aux puristes de l'école, qui préfèrent ostensiblement la P6, le français admet indifféremment, et de longue date, *c'est des livres* ou *ce sont des livres* ; Hopil écrit avec la même aisance :

(80) C'est toutes mes amours (Hopil 2001 : 52)

(81) Ce sont les noms tres-saincts de la Divinité (*ibid.* : 132)

En toute objectivité, la P3, prétendument relâchée, est même plus régulière que la P6, puisqu'elle réaffirme le primat du constituant de gauche pour la transmission des marques : « le singulier est donc l'accord normal du verbe », explique Fournier (1998 : § 30), même si Grevisse (1961 : § 809) l'estime « beaucoup plus courant dans la langue familière que dans la langue littéraire ». Affecter de dire *ce sont des livres*, c'est promouvoir implicitement la légitimité des accords intrinsèquement atypiques avec le constituant de droite, alors que dire *c'est des livres*, c'est rétablir la syntaxe usuelle, ce que tend à imposer de plus en plus l'usage effectif. C'est bien la P6, jugée élégante, qui pose problème. Il est vrai que le débat reste ouvert sur son interprétation. Benoist (1877 : 129-130) considère que « le verbe *être* s'accorde avec le substantif attribut, au lieu de s'accorder avec le pronom sujet », Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 25) parlent eux aussi d'un « accord du verbe *être* avec l'attribut ». Mais Le Goffic (1993 : § 142) répond que « parler simplement d'« accord avec l'attribut » n'est guère acceptable », et Carlier (2004-2005 : 12) estime que « *ce*, tout en n'ayant pas de

forme plurielle, peut bien véhiculer le trait du pluriel et le transmettre au verbe ».

Faut-il penser que *ce* suffit à rendre poreuse la coupure entre sujet et attribut pour la transmission des marques au verbe ? En tout cas, la notion même de relation attributive, par l'identification référentielle qu'elle suppose, peut faciliter au plan sémantique la transmission de traits syntaxiques entre le sujet et l'attribut ; si les deux constituants sont coréférents, pourquoi ne pourraient-ils permuter librement leur influence morphosyntaxique sur le verbe ? On peut penser que le tour *ce sont des livres*, à lui seul, suffit à ouvrir une brèche dans le dogme prétendument intangible d'un accord exclusif avec le sujet, et sert alors de moule analogique pour d'autres configurations syntaxiques. La parenté morphologique a pu faciliter le calque entre *ce sont des livres* et *tout cela sont de beaux compliments* ou *ce que je vous dis là ne sont pas des chansons*, puisque ces deux constructions intègrent déjà une forme de pronom démonstratif. L'extension aux SN de la possibilité d'un accord avec la droite peut sembler en revanche moins attendue ou moins transparente, puisqu'elle implique une parenté purement syntaxique, en dehors de tout trait morphologique.

Le détachement du constituant qui figurait en position initiale facilite par ailleurs l'assouplissement des règles canoniques. L'insertion de *ce* a pour effet immédiat de convertir ce constituant en thème (sémantique) de l'énoncé, alors qu'il était le sujet (morphosyntaxique) du verbe. On passe concrètement à une dislocation (après un SN ou un pronom démonstratif) ou à une phrase semi-clivée (après une relative périphrastique). On peut considérer que ce détachement atténue de lui-même la divergence formelle entre deux constituants morphologiquement dissemblables, le thème n'étant pas *a priori* soumis aux mêmes règles de cohésion syntaxique que le sujet. Les faits observables suggèrent que la présence de *ce* signale, à elle seule, la libre possibilité d'un accord avec l'un ou l'autre des deux constituants reliés par la copule.

Passer de *le second texte sont les Confessions* à *le second texte, ce sont les Confessions*, c'est couper les liens contraignants entre le constituant de gauche et la copule, et donc lever le paradoxe d'une jonction syntaxique d'éléments hétérogènes, sans pour autant bouleverser le sens de la phrase : le donneur de marques est alors à la droite du verbe, de la même façon que pour les phrases à présentatif sans dislocation. Les exemples écrits tendent en effet à montrer que la virgule est fréquente devant le pronom démonstratif, comme pour mieux isoler le sujet initial du verbe qu'il ne régit plus. Dire *le second texte, c'est les Confessions*, c'est renforcer le rôle du pronom en faisant de lui, non plus un simple atténuateur de contraste, mais un authentique donneur de marques, puisqu'il relaie alors, en tant que représentant, les traits morphologiques de la source détachée.

Ce est morphologiquement singulier, mais on ne peut lui opposer aucune forme spécifiquement plurielle, ce qui l'autorise à anaphoriser n'importe quel SN, quel que soit son nombre : on dira aussi bien *ce dessert, c'est un régal* que *ces desserts, c'est un régal*, ou *un livre, ce sont des heures de plaisir* que *des livres, ce sont des heures de plaisir*. Selon la terminologie de Pinchon (1972 : 43-44), rien n'indique, dans l'anaphorique, si l'anaphore est « convergente » ou « divergente », c'est-à-dire si l'anaphorique reprend ou non le nombre de la source, puisque le pronom reste identique, que cette source soit singulière ou plurielle. Ce caractère indifférencié pour la catégorie flexionnelle du nombre, que relevait déjà Thomas Corneille, rend le pronom sujet plus aisément compatible avec deux rangs personnels du verbe. Passer de *tout cela sont des fautes contre la pureté du langage* à *tout cela, ce sont des fautes contre la pureté du langage*, c'est jouer de cette opacité morphologique du pronom, par contraste avec le trait singulier immédiatement identifiable dans la forme *tout* ; l'anaphore neutralise l'opposition des nombres, et dissimule donc à bon compte le contraste initial. L'avantage inégalable de *ce*, c'est finalement son caractère passe-partout.

6. Conclusion

On a pu constater, chemin faisant, que le décalage entre les états de langue est moins radical qu'on ne l'a dit : les mêmes possibilités d'accord avec le constituant de droite se manifestent dans la réalité des pratiques linguistiques, en français moderne et en français classique ; la différence est surtout connotative, et concerne tout au plus le marquage diaphasique. Quatre facteurs au moins se combinent pour faire de l'insertion de *ce* une solution commode au problème d'accord – et de style – que pose la combinaison, de part et d'autre de la copule, d'un sujet singulier et d'un attribut (nominal) pluriel : le constituant de gauche intègre souvent déjà par lui-même un pronom démonstratif, ce qui semble faciliter une seconde expression, comme par corrélation ; la dislocation lève les contraintes strictes qui pesaient sur le sujet en le convertissant en simple thème et en l'isolant matériellement de la copule ; la morphologie indifférenciée de *ce* l'autorise à anaphoriser indifféremment des sources des deux nombres et lui permet ainsi d'atténuer les contrastes ; la P6 est fréquente devant un SN pluriel en dehors même des dislocations, avec un simple présentatif, ce qui assouplit nettement l'orientation en principe unilatérale de l'accord. Passer de *l'exemple le plus marquant sont les portraits* à *l'exemple le plus marquant, ce sont les portraits*, c'est ramener à peu de frais une configuration atypique au seul type d'accord avec l'attribut qui ne soulève aucune réserve chez les puristes et qui est même jugé raffiné ; dire *l'exemple le plus marquant, c'est les portraits*, c'est normaliser

plus profondément encore la phrase en réaffirmant le primat du sujet sur le transfert des marques à la copule. Avec ou sans dislocation, le privilège singulier de *ce* est, semble-t-il, d'autoriser à chercher le donneur de marques aussi bien à droite qu'à gauche.

Références bibliographiques

- Académie française (1933), *Grammaire*, nvle éd., Firmin-Didot, Paris.
- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M. (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion, Paris.
- Benoist, A. (1877), *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, E. Thorin, Paris.
- Bonnard, H. (1981), *Code du français courant*, Magnard, Paris.
- Cappeau, P. (1996), « Désaccords », *Faits de langues*, 8, p. 175-178.
- Carlier, A. (2004-2005), « *Ce sont des Anglais* : Un accord avec l'attribut ? », *L'Information grammaticale*, 103, p. 13-18, et 104, p. 4-14.
- Damourette, J., Pichon, É. (1911-1940), *Des mots à la pensée : Essai de grammaire de la langue française*, D'Artrey, Paris.
- Fournier, N. (1998), *Grammaire du français classique*, Belin, Paris.
- Girault-Duvivier, Ch.-P. (1830), *Grammaire des grammaires*, 7^e éd., Janet et Cotelte, Paris.
- Grevisse, M. (1961), *Le bon usage*, 7^e éd., Duculot, Gembloux.
- Haase, A. (1935), *Syntaxe française du XVII^e siècle*, trad. fr., 4^e éd., Delagrave, Paris.
- Higgins, F. R. (1979), *The Pseudo-cleft construction in English*, Garland, New York.
- Le Goffic, P. (1993), *Grammaire de la phrase française*, Hachette, Paris.
- Pinchon, J. (1972), *Les pronoms adverbiaux en et y, Problèmes généraux de la représentation pronominale*, Droz, Genève.
- Spillebout, G. (1985), *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Picard, Paris.
- Streicher, J. (1936), *Commentaires sur les remarques de Vaugelas*, Droz, Paris.
- Van Eynde, F., Augustinus, L., Vandeghinste, V. (2016), "Number agreement in copular constructions : A treebank-based investigation", *Lingua*, 178, p. 104-126.
- Vaugelas, C. Favre de (1934), *Remarques sur la langue française [1647]*, éd. Jeanne Streicher, Droz, Paris.

Corpus

- Arnould, A., Lancelot, C. (2010), *Grammaire générale et raisonnée [1660]*, Allia, Paris.
- Balzac, H. de (2006), *La Peau de chagrin [1831]*, Gallimard, coll. « Folio classique », Paris.
- Bellegarde, abbé de (1688), *Réflexions sur ce qui peut plaire, ou déplaire dans le commerce du monde*, Arnoul Seneuze, Paris.
- Bellegarde, abbé de (1723), *Œuvres diverses*, Claude Robustel, Paris, 4 t.
- Bossuet, J.-B. (1970), *Sermon sur la mort et autres sermons*, éd. Jacques Truchet, GF-Flammarion, Paris.

- Brive, M. de (2000), *Œuvres poétiques et saintes* [1643], éd. Anne Mantero, Jérôme Millon, Grenoble.
- Bussy-Rabutin (2009), *Histoire amoureuse des Gaules, Correspondance d'un exilé et autres textes*, Jean de Bonnot, Paris.
- Corneille, P. (1980), *Œuvres complètes*, t. I, éd. Georges Couton, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », Paris.
- Cousin, V. (1868), *La Jeunesse de Mme de Longueville*, 6^e éd., Didier, Paris.
- Dickens, Ch. (2002), *David Copperfield* [1850], trad. fr., Jean de Bonnot, Paris, 2 t.
- Englebert, A. (1992), *Le « Petit Mot »* de, Droz, Genève.
- Giono, J. (2014), *L'Homme qui plantait des arbres et autres contes et récits*, France Loisirs, Paris.
- Goscigny et Uderzo (1964), *Astérix gladiateur*, Dargaud, Paris.
- Hopit, C. (2001), *Les Divins Élancements d'amour* [1629], éd. François Bouchet, Jérôme Millon, Grenoble.
- La Bruyère, J. de (1995), *Les Caractères* [1688-1696], éd. Emmanuel Bury, Librairie Générale Française, Paris.
- Lacassin, F. (2003), *Si les fées m'étaient contées...*, Omnibus, Paris.
- La Fontaine, J. de (2002), *Fables* [1668-1693], éd. Sabine Gruffat, Librairie Générale Française, Paris.
- La Rochefoucauld, F. de (1964), *Œuvres complètes*, éd. L. Martin-Chauffier et J. Marchand, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », Paris.
- Leloup, R. (1980), *Yoko Tsuno : La Lumière d'Ixo*, Dupuis, Marcinelle.
- Malaval, J.-P. (2015), *La Retournée*, France Loisirs, Paris.
- Molière (1971), *Œuvres complètes*, t. I, éd. Georges Couton, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », Paris.
- Nicole, P. (1999), *Essais de morale* [1671-1678], éd. Laurent Thirouin, PUF, Paris.
- Niderst, A. (2005), *La Poésie à l'âge baroque (1598-1660)*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », Paris.
- Pascal, B. (1987), *Les Provinciales* [1656-1657], éd. Michel Le Guern, Gallimard, coll. « Folio classique », Paris.
- Pascal, B. (2004), *Pensées* [1670], éd. Michel Le Guern [1977], Gallimard, coll. « Folio classique », Paris.
- Pouivet, R. (2012), *Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ?*, Vrin, Paris.
- Racine, J. (1999), *Œuvres complètes*, t. I, éd. Georges Forestier, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », Paris.
- Rodis-Lewis, G. (2013), *L'Œuvre de Descartes* [1971], Vrin, Paris.
- Simenon, G. (2014), *L'Affaire Saint-Fiacre et vingt-huit autres enquêtes de Maigret*, France Loisirs, Paris.
- Tome et Janry (1994), *Le Petit Spirou : C'est pour ton bien !*, Dupuis, Marcinelle.
- Vallejo, F. (2006), *Ouest*, France Loisirs, Paris.
- Villiers de l'Isle-Adam, A. de (1993), *L'Ève future* [1886], éd. Alan Raitt, Gallimard, coll. « Folio classique », Paris.
- Zola, É. (1996), *L'Assommoir* [1877], éd. Jacques Dubois, Librairie Générale Française, Paris.